



Le 08 mai 2024, la FECAFOOT a rendu publique la décision N° 008/FECAFOOT/PDT/SG/2024 portant nomination des membres de l'encadrement technique, médical et administratif de la Sélection Nationale Masculine « A » de Football du Cameroun. Cette décision viole les prescriptions de la FIFA, selon l'association des clubs de football amateur du Cameroun

Avant cette nomination, le Bureau Exécutif de l'ACFAC s'était réuni à Yaoundé le 08 avril 2024 et avait appelé le Président de la FECAFOOT à engager un dialogue franc et sincère avec le Ministre des Sports et de l'Education Physique, pour préserver l'image du football camerounais. Le Bureau Exécutif avait également chargé le Président de l'ACFAC d'adresser une correspondance formelle au Président de la FECAFOOT pour davantage le sensibiliser sur cette question, apprend-on.

Lire le communiqué de l'association des clubs de football amateur du Cameroun ((ACFAC)

« En date du 08 mai 2024, la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) a rendu publique la décision N° 008/FECAFOOT/PDT/SG/2024 portant nomination des membres de l'encadrement technique, médical et administratif de la Sélection Nationale Masculine « A » de Football du Cameroun.

Cette décision prise par le Président de la FECAFOOT, vient à la suite du communiqué du Ministre des Sports et de l'Education Physique du 02 avril 2024 rendant publique la constitution, telle que validée par la Présidence de la République, du nouveau staff d'encadrement technique, administratif et médical des Lions Indomptables.

Le Bureau Exécutif de l'Association des Clubs de Football Amateur du Cameroun

(ACFAC) réuni à Yaoundé le 08 avril 2024, avait appelé le Président de la FECAFOOT à engager un dialogue franc et sincère avec le Ministre des Sports et de l'Education Physique, afin de préserver l'image du football camerounais qui risquerait d'être durablement ternie si les LIONS INDOMPTABLES venaient à se retrouver avec deux encadrements à leur tête.

Dans le même temps, le Bureau Exécutif avait chargé le Président de l'ACFAC d'adresser une correspondance formelle au Président de la FECAFOOT pour davantage le sensibiliser sur cette question. Ce qui avait été fait dès le 09 avril 2024 comme le témoigne la décharge N° 1579 délivrée par le service courrier de la FECAFOOT.

Par cette décision prise en violation des prescriptions de la FIFA contenues dans sa lettre adressée à la FECAFOOT le 06 mai 2024, les membres du Bureau Exécutif de l'ACFAC constatent avec regret que le Président de la FECAFOOT n'a pas tenu compte de leur recommandation.

La nomination d'un second staff d'encadrement est de nature, non seulement, à ternir l'image du Cameroun et celle du football camerounais dans le monde entier, mais également à perturber la préparation des Lions Indomptables pour les matches de qualification à la Coupe du Monde de la FIFA 2026 prévus se disputer au mois de juin prochain.

Au vu de cette situation, le Bureau Exécutif de l'ACFAC a décidé de contester immédiatement, devant les juridictions compétentes, la décision du Président de la FECAFOOT du 08 mai

2024, portant nomination des membres de

l'encadrement technique, médical et administratif de la Sélection Nationale Masculine « A » de Football du Cameroun.»